

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Retiré

AMENDEMENT

N ° I-CF196

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 5

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement remet au Parlement avant le 31 décembre 2018 un rapport sur l'impact et le coût de cette mesure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à mesurer précisément le coût et l'impact des exonérations de TVA et d'IS.